



CAISSE AUTONOME DE RETRAITES ET DE PRÉVOYANCE DES VÉTÉRINAIRES

DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE

Renseignements d'Etat Civil

NOM (en capitales d'imprimerie)
(pour les femmes mariées ou veuves, écrire le nom de jeune fille suivi de femme x ou veuve x)

PRENOMS.....NATIONALITE.....SEXE.....

Né(e) le..... à.....Département.....

N° de Sécurité Sociale (13 chiffres + clé).....

Demeurant àCode Postal.....

Rue et N°..... N° téléphone :

Adresse e-mail

SITUATION DE FAMILLE Célibataire Marié(e) Veuf(ve) Pacsé(e)

Séparé(e) de corps Séparé(e) de fait Divorcé(e)

A compléter dans le cas d'un précédent mariage du demandeur

Nom et prénom du (ou des) précédents (s) conjoint (s) {
{

Adresse actuelle.....

Date du (ou des) précédents(s) mariage (s) Date et cause de la dissolution (divorce ou décès)

le..... |

le..... |

le..... |

Nombre d'enfants issus des précédents mariages :

Les pièces à joindre à ce dossier sont énumérées sur la feuille ci-jointe

ACTIVITES PROFESSIONNELLES DU VETERINAIRE

ACTIVITES SALARIEES OU AUTRES	ADRESSES
du au	
du au	
du au	
(joindre relevé de carrière)	
SERVICE NATIONAL	
du au	
Installation à votre propre compte (ou associé)	
du au	
du au	
du au	

Date de sortie de l'Ecole Vétérinaire Ecole de

Date de la thèse de Doctorat..... Faculté de

Je soussigné(e) (Nom et Prénom)

Déclare sur l'honneur :

- postuler à la retraite de base qui sera liquidée à compter du premier jour du trimestre civil qui suit ma demande dans les conditions légales en vigueur,
- postuler à la retraite complémentaire progressive de la Caisse Autonome de Retraites et de Prévoyance des Vétérinaires qui sera liquidée à compter du premier jour du trimestre civil qui suit ma demande.

Et m'engage :

- à exercer une activité libérale réduite dont le revenu tiré de cette activité ne doit pas dépasser le plafond de la Sécurité Sociale et à fournir annuellement une copie de ma déclaration de revenus.
- à défaut, le service de ma pension sera suspendu pendant la durée qui m'aurait procuré un montant brut de pensions au titre du régime complémentaire égal au montant du dépassement.

Je demande :

- à cotiser au régime complémentaire à la classe statutaire (classe Spéciale II) ou à défaut à la classe supérieure de mon choix :
- à cotiser en classe minimum du régime Invalidité Décès ou à défaut en classe supérieure (indiquer médium ou maximum)

A, le

Signature

Renseignements concernant le conjoint

NOM (en capitales d'imprimerie)	
(écrire le nom de jeune fille, le faisant suivre d'époux ou d'épouse X)	
PRENOMS	Nationalité.....
Né (e) à	Département
Profession	
Adresse :	
Code Postal.....	Ville.....
Date de mariage ou de pacs.....	
Enfants (y compris les enfants décédés)	
1) né(e) le	4) né(e) le
2) né(e) le	5) né(e) le
3) né(e) le	6) né(e) le

REGIME COMPLEMENTAIRE (cocher une case)

Nombre de points liquidés en Retraite complémentaire :

- Maximum possible (80% des points au 31/12 de l'année précédant la liquidation)
 Nombre de points à liquider inférieur à 80% :points (à préciser)

Date d'effet de la retraite 01-01-20 01-04-20 01-07-20 01-10-20

REGIME LOCAL ALSACE MOSELLE

En matière d'Assurance Maladie, merci de cocher la case correspondant à votre situation :

- Je relève du régime local d'Alsace-Moselle
 Je ne relève pas du régime local d'Alsace-Moselle

Si vous relevez de ce régime, une cotisation supplémentaire de 1,50% sera prélevée sur le montant brut de votre retraite. Cette cotisation s'ajoutera à la C.S.G (8,30%), à la C.R.D.S (0,50%) et à la C.A.S.A (0,30%).

Date

Signature

Veillez noter que sauf avis contraire de votre part, vos nom, prénom et adresse de correspondance seront communiqués à titre d'information au GNVN (Groupe National des Vétérinaires Retraités) et au CNOV (Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires). Les mises à jour qui interviendraient postérieurement à la date de transmission de ce formulaire pourront également faire l'objet d'une communication auprès de ces organismes.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mise à jour de votre dossier auprès de la CARPV et à la transmission d'information. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés de la CARPV, 64 Avenue Raymond Poincaré, 75116 PARIS.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant et à la transmission de ces informations à des tiers.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. 313-1 à, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la sécurité sociale.

Article 15 – Titre II des statuts – Retraite progressive

Le vétérinaire peut demander à bénéficier de la pension complémentaire tout en poursuivant l'exercice de son activité libérale, dans le cadre de la retraite progressive, sous réserve :

- qu'il ait atteint l'âge de 60 ans
- qu'il liquide ou qu'il ait déjà liquidé sa retraite de base libérale
- que les revenus définitifs tirés de l'activité et prévus à l'article R.161-11-1 du code la sécurité sociale ne dépassent pas le plafond de la sécurité sociale.

Le vétérinaire qui demande le bénéfice de la retraite progressive, est tenu de transmettre à la caisse son avis d'impôt avant le 31 décembre de l'année suivant celle où il a eu son activité. En cas de dépassement du plafond prévu ci-dessus, le service de la pension est suspendu pendant la durée qui aurait procuré au vétérinaire un montant brut de pensions égal au montant du dépassement excédant ledit plafond.

Liquidations :

Le bénéficiaire de la retraite progressive peut demander la liquidation de sa retraite complémentaire en deux temps :

- liquidation d'une partie des points, qui ne pourra excéder 80% du total des points acquis au 31 décembre de l'année précédant la date de la demande.
- Liquidation finale des points non encore liquidés, subordonnée à la cessation définitive de l'activité professionnelle non salariée.

Cotisations :

- Le prix d'achat du point de retraite complémentaire après la 1^{ère} liquidation est fixé à 45 actes médicaux vétérinaires avec application du taux d'appel prévu à l'article 4 titre II.
- La classe de cotisations appelée correspond à celle du plafond de revenus défini ci-dessus, selon le tableau des classes de cotisations de l'article 4 titre II.
- Le vétérinaire peut opter pour une classe de cotisations supérieure à la classe de cotisations appelée s'il a cotisé dans une classe de cotisations supérieure durant une période de 3 années précédant l'année de la liquidation. Cette option ne pourra pas dépasser la classe de cotisations minimum de ladite période.

COTISATIONS EN RETRAITE PROGRESSIVE

Régime de Base des Libéraux : cotisation sur les revenus de l'année n-2 avec régularisation n+2. Il est conseillé de prévoir une provision suffisante.

Régime de Retraite Complémentaire : cotisation en classe Spéciale II. Il est possible de demander à cotiser dans une classe inférieure en fonction de son revenu estimé.

La demande doit être faite auprès de la commission de recours amiable après réception de l'appel de cotisation et sous réserve d'un engagement à fournir une copie de sa déclaration d'impôt avant le 1^{er} juin suivant.

En plus du rattrapage de cotisation, des pénalités financières sont prévues en cas de dépassement de plus d'un tiers du revenu réel par rapport au revenu estimé.

Régime Invalidité Décès : cotisation en classe minimum obligatoire.

Attention, si vous aviez opté pour une classe d'option médium ou maximum, l'appel se fera dans cette classe d'option sauf demande de votre part avant le 1^{er} janvier de l'année considérée.

PIECES A JOINDRE

- Photocopie du livret de famille.
- Photocopie de la carte nationale d'identité (si vous êtes célibataire)
- Photocopie du livret militaire
- Relevé d'identité bancaire ou postal (original)
- Relevé de carrière (si vous avez eu une activité professionnelle autre que vétérinaire libéral)
- Photocopie du dernier avis d'imposition si vous êtes non imposable
- Déclaration de revenus ci-jointe.

Si vous souhaitez faire valoir vos droits à la retraite salariée, nous vous invitons à vous mettre en relation avec la CARSAT (Tel. 39 60) pour la retraite de base et l'ARRCO, l'AGIRC et/ou l'IRCANTEC pour les retraites complémentaires (Tel. CICAS 0 820 200 189).

Déclaration de vos revenus

Afin de nous permettre de procéder à liquidation de votre retraite de base, nous vous prions de bien vouloir nous retourner, dans les meilleurs délais, ce document dûment complété, daté et signé.

Les éléments communiqués nous permettront d'effectuer la régularisation de vos cotisations et de calculer votre cotisation définitive pour l'année N-1.

Pour votre information, conformément à la réglementation effective depuis le 1er janvier 2018, vous disposez d'un délai de 90 jours maximum à compter de la date d'effet de votre radiation pour nous faire parvenir ces éléments. Passé ce délai, nous procéderons à la régularisation de vos cotisations sur la base de vos derniers revenus connus.

Rubrique	Montant Exercice N-1
BNC * ou rémunération de gérant soumis à l'impôt sur les sociétés	€
+ Dividendes (<i>fraction supérieure à 10% du capital social</i>)	€
+ Cotisations facultatives (<i>Loi Madelin</i>)	€
= Assiette sociale de vos cotisations CARPV	€

* BNC (bénéfices non commerciaux), après application de l'abattement de 34% pour les vétérinaires en micro-BNC et prise en compte des éventuels déficits agricoles.

Je prends note que les montants déclarés ci-dessus seront utilisés pour procéder à la régularisation de mes cotisations et que leur prise en compte pourra générer :

- un appel de cotisations complémentaire en cas de régularisation positive qui devra faire l'objet d'un règlement par chèque ou virement dans les 30 jours suivant sa date d'édition.
- ou un remboursement en cas de régularisation négative, celui-ci intervenant par chèque ou virement dans les 30 jours suivant sa constatation.

Je déclare conforme les montants renseignés ci-dessus.

NOM Prénom : _____

N° Adhérent : _____

Fait à : _____

Le : _____

Signature :